



## Communiqué de presse

### **La capacité d'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap, remise en cause**

Dans la suite de la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, une concertation a été initiée visant à refonder l'offre de service pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette concertation a débouché sur une proposition de rapprochement du réseau des Cap emploi avec Pôle emploi.

Le ministère du travail semble vouloir pousser ce scénario dans une logique extrême, en confiant le pilotage et les fonds du dispositif à Pôle emploi, amputant ainsi l'AGEFIPH d'une partie essentielle de ses missions. Ce scénario, construit sans concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées, présente de graves menaces que dénoncent les associations membres du conseil d'administration de l'AGEFIPH (APF France handicap, CFPSAA, UNAFAM, FNATH, UNAPEI, UNISDA).

Ainsi, le pilotage par une gouvernance paritaire élargie de l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap sera abandonné et aucune place ne sera laissée aux personnes concernées ni aux acteurs associatifs dans la gouvernance de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap. Sans ce pilotage paritaire élargi au sein de l'AGEFIPH effectué sur l'ensemble des enveloppes financières issues des contributions, rien ne permettra d'assurer que ces enveloppes resteront effectivement réservées aux missions d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'emploi de ces personnes sera réduit à une approche quantitative et technocratique à partir d'objectifs nationaux sans prendre en compte l'approche qualitative.

Le risque d'un « effacement » de la population en situation de handicap par rapport à l'ensemble de la population et la difficulté d'une prise en compte des particularités des personnes en situation de handicap, dont les parcours sont rarement linéaires, seront donc majeurs si ce scénario se met en place. De plus, il est impensable de voir confier à Pôle emploi, dont ce n'est pas le savoir-faire, la responsabilité de sécuriser le parcours ou de prévenir la désinsertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap, qui représentent potentiellement plus d'un million de personnes.

**Les associations demandent à ce que les modalités futures de coopération entre les acteurs du handicap et Pôle emploi fassent l'objet d'un véritable travail commun en toute transparence.**

#### **Contacts presse :**

**APF France handicap** : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37 – [Evelyne.weymann@apf.asso.fr](mailto:Evelyne.weymann@apf.asso.fr) **Unapei** : Elodie Audonnet -01 44 85 50 83 **Unafam** : Elsa Ansquer – [elsa.ansquer@unafam.org](mailto:elsa.ansquer@unafam.org) – 01 53 06 30 43 **CFPSAA**: Chantal le Sollic : [contact@cfpsaa.fr](mailto:contact@cfpsaa.fr) -01 45 30 96 12